Nations Unies S/2011/295



# Conseil de sécurité

Distr. générale
12 mai 2011

Original : français

## Lettre datée du 9 mai 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) dont le mandat expire le 30 juin 2011.

Au paragraphe 18 de la résolution 1962 (2010), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, au plus tard le 31 mai 2011, un rapport complet sur la situation en Côte d'Ivoire, incluant des recommandations sur les aménagements qu'il y aurait lieu d'apporter à l'organisation et aux effectifs de l'ONUCI. En vertu de la même résolution, le Conseil m'a prié d'envoyer, à l'issue des élections législatives qui étaient prévues pour le début de 2011, un mission d'évaluation technique pour étudier les conditions de sécurité ainsi que les perspectives de stabilisation du pays à l'issue du cycle électoral. Durant les consultations du 13 avril 2011, les membres du Conseil de sécurité ont réitéré le vœu que le Secrétariat dépêche une mission d'évaluation en Côte d'Ivoire.

Comme vous le savez, les élections législatives n'ont pu être tenues comme prévu au début de 2011 à cause de la crise qui a suivi le second tour de l'élection présidentielle. La crise postélectorale a également retardé le départ de la mission d'évaluation qui s'est rendue en Côte d'Ivoire le 1er mai 2011. À cet effet, et afin de pouvoir inclure les observations de la mission d'évaluation technique ainsi que mes recommandations relatives au mandat, à l'organisation et aux effectifs de l'ONUCI, je propose le report de la publication du rapport au 30 juin 2011 et une prorogation du mandat de l'ONUCI, pour des raisons techniques, jusqu'au 31 juillet 2011.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-33584S (F) 160511 160511



